



Assemblée générale

Distr. générale
14 décembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Point 128 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2008-2009

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons office et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Treizième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/62/512, Add.1 à 3, Add.4 et Corr.1 et Add.5). À l'occasion de cet examen, il a eu des entretiens avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements complémentaires et des éclaircissements.

2. Au paragraphe 30 du rapport susmentionné (A/62/512), le Secrétaire général propose que l'Assemblée générale approuve l'imputation d'un montant net total de 587 045 200 dollars sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée, dans sa résolution 61/254, a fait sienne la recommandation du Comité énoncée au paragraphe 11 de son rapport (A/61/615), selon laquelle il fallait prévoir un montant estimatif préliminaire d'environ 4 milliards 220 millions de dollars pour l'exercice biennal 2008-2009, dont un montant de 604 060 100 dollars pour couvrir les dépenses relatives à des missions politiques spéciales ayant trait à la paix et à la sécurité dont on pense qu'elles seront reconduites ou approuvées au cours de l'exercice biennal 2008-2009.



3. Le rapport du Secrétaire général à l'examen présente les prévisions de dépenses de 26 missions politiques spéciales autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, ainsi que celles afférentes au projet de construction de locaux sûrs et sécurisés à Bagdad pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Les prévisions ont trait à 25 bureaux politiques, missions de consolidation de la paix ou groupes de surveillance des sanctions autorisés par le Conseil et d'une mission politique autorisée par l'Assemblée. À propos de cette dernière, le Comité consultatif rappelle que les prévisions relatives à l'Envoyé spécial du Secrétaire général au Myanmar ont été présentées à l'Assemblée dans un état d'incidences sur le budget-programme (voir A/C.5/62/13 et A/62/7/Add.18); elles figurent également dans le document A/62/512/Add.1, conformément à la demande du Comité selon laquelle les rapports sur le financement des missions politiques spéciales devraient indiquer le montant global des dépenses prévues pour l'ensemble de ces missions (A/57/7/Add.17, par. 5).

4. Le Comité consultatif note dans le rapport du Secrétaire général (A/62/512, par. 6) que les mandats de quatre missions, à savoir le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan (UNTOP), le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général dans la région des Grands Lacs, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique¹ et le Bureau du Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle, ont pris fin en 2007.

5. Le Comité consultatif note également que, sur les 26 missions examinées dans le rapport du Secrétaire général, 6 ont un mandat dont la durée est indéterminée, 10 ont des mandats venant à expiration entre janvier et octobre 2008, une fait actuellement l'objet d'un examen par l'Assemblée générale et 9 ont des mandats venant à expiration en décembre 2007. Le Secrétaire général indique que les prévisions de dépenses ont été établies en se fondant sur l'hypothèse que toutes les missions susmentionnées qui n'avaient pas encore été prorogées le seraient pour une période identique à celle qui a été approuvée pour 2007 (A/62/512, par. 4). Il précise également que les dépenses prévues pour la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) correspondent au coût des opérations de liquidation, qui pourraient prendre jusqu'à sept mois (ibid., par. 5).

6. Le Secrétaire général ajoute qu'au moment de l'établissement de son rapport, on ne savait pas très bien quelle serait la situation à l'avenir en ce qui concerne le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo et que, par conséquent, aucune demande de crédit n'a été présentée pour cette mission en 2008. S'agissant de la MINUNEP, en l'absence d'indications claires sur son avenir, les prévisions de dépenses figurant dans le rapport correspondaient au coût des opérations de liquidation, qui pourraient prendre jusqu'à sept mois. Selon le Secrétaire général, de nouveaux mandats pourraient être confiés en 2008 à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les zones touchées par les agissements de l'Armée de résistance du Seigneur et à l'Équipe conjointe d'appui à la médiation pour le Darfour, mais qu'aucun crédit n'a été demandé à cet effet dans le rapport. Le Comité consultatif note que les prévisions de dépenses qui découleraient éventuellement de ces mandats seraient

¹ Voir l'échange de lettres entre le Secrétaire général (S/2005/808) et le Président du Conseil de sécurité (S/2005/809) concernant la décision du Secrétaire général de reconduire M. Mohamed Sahnoun dans ses fonctions de Conseiller spécial pour l'Afrique jusqu'au 31 décembre 2006.

présentées à l'Assemblée générale dans un rapport distinct, à une date ultérieure, conformément aux procédures établies.

II. Considérations générales et recommandations

7. Le Comité consultatif souligne que la présentation tardive de certains des documents sur la question a nui à ses travaux, la version préliminaire du rapport d'ensemble (A/52/512) ne lui ayant été communiquée que le 29 novembre 2007. De ce fait, il a dû commencer ses entretiens avant d'avoir une vue d'ensemble des prévisions de dépenses dans ce domaine, et les renseignements complémentaires qu'il a demandés ne lui sont parvenus que le 11 décembre. **Afin de faire en sorte que l'Assemblée générale dispose de suffisamment de temps et de toute l'information disponible lorsqu'elle examine cette importante question, le Comité recommande qu'à l'avenir, les rapports budgétaires concernant les missions politiques spéciales soient soumis dans toutes les langues officielles au plus tard dans la première semaine de novembre.**

8. Le Comité consultatif constate avec satisfaction que les propositions budgétaires des missions politiques spéciales traduisent une meilleure utilisation des techniques de budgétisation axée sur les résultats, qu'elles ont été regroupées par thème et que des rapports distincts ont été établis pour les missions particulièrement importantes et complexes, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), conformément à ce qu'il avait demandé (voir A/60/7/Add.37, par. 11). Les trois groupes thématiques retenus sont les suivants :

a) Groupe thématique I. Envoyés spéciaux et personnels, conseillers spéciaux et représentants personnels du Secrétaire général et Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (A/62/512/Add.1);

b) Groupe thématique II. Équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts (A/62/512/Add.2);

c) Groupe thématique III. Bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix, bureaux intégrés des Nations Unies et commissions (A/62/512/Add.3).

9. **Tout en constatant les améliorations qui ont été apportées à la présentation du budget des missions politiques spéciales, le Comité consultatif estime qu'il est possible de l'améliorer encore en expliquant mieux le rôle que jouent les différents départements et bureaux du Secrétariat, les partenaires régionaux, les opérations de maintien de la paix ainsi que les fonds et programmes et autres entités du système des Nations Unies, et l'appui qu'ils apportent à ces missions. De l'avis du Comité, les explications fournies dans le rapport du Secrétaire général au sujet de l'élaboration d'une méthode pour les dispositifs d'appui aux missions politiques spéciales (A/62/512, par. 16 à 20) ne sont pas claires. Il est donc prématuré, à ce stade, de tirer des conclusions à partir de cette présentation préliminaire de la méthode envisagée, s'agissant notamment des 51 postes supplémentaires (25 pour le Département des affaires politiques et 26 pour le Département de l'appui aux missions) évoqués dans le rapport (A/62/512, par. 19). Le Comité compte qu'aux fins de la méthode pour les dispositifs d'appui aux missions politiques spéciales, qui est en cours**

d'élaboration, il sera tenu pleinement compte des mesures récentes, telles que le renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir (voir résolution 61/279 de l'Assemblée générale) et des décisions que l'Assemblée pourrait prendre sur des propositions visant à renforcer le Département des affaires politiques, ainsi que des enseignements tirés dans le domaine de l'appui aux opérations de maintien de la paix. Le Comité compte revenir sur la question lorsqu'il examinera une proposition qui devrait être soumise à l'Assemblée à une date ultérieure concernant cette question.

10. En ce qui concerne la conduite des opérations de maintien de la paix et l'appui à leur fournir, le Comité consultatif appelle l'attention sur les structures parallèles qui existent au Département des opérations de maintien de la paix et au Département des affaires politiques. Les deux départements peuvent être désignés département chef de file pour les activités politiques et les activités de fond des missions. Il existe donc un risque de double emploi et de chevauchement des fonctions telles que la planification de la création de nouvelles missions sur le terrain et la direction des activités politiques et des activités de fond. En outre, les critères qui servent à déterminer lequel des deux départements doit assumer le rôle de chef de file pour une mission donnée ne sont pas clairs. À cet égard, le Comité rappelle que le Bureau des services de contrôle interne, dans son audit relatif à la gestion des missions politiques spéciales par le Département des affaires politiques (A/61/357), a constaté qu'il n'existait ni critère précis ni mécanisme de décision transparent pour la désignation du département chef de file, et que cette situation accroissait le risque que les parties concernées méconnaissent le rôle et les responsabilités qui leur incombent.

11. La question de l'appui aux missions politiques spéciales et de la coordination entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques n'a pas été examinée de façon approfondie dans le rapport d'ensemble sur le renforcement de l'aptitude de l'Organisation à gérer des opérations de paix et de sécurité et à leur fournir l'appui nécessaire (A/61/858 et Corr.1). Le Comité consultatif compte revenir sur la question lorsqu'il examinera les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne le renforcement du Département des affaires politiques (A/62/521).

12. **De l'avis du Comité consultatif, il faut définir clairement les liens hiérarchiques à la fois à l'intérieur des zones dans lesquelles les missions politiques spéciales opèrent et avec le Siège à New York.** Les renseignements suivants ont été fournis au Comité, à sa demande, au sujet des titres et des classes attribués aux représentants, envoyés et conseillers personnels ou spéciaux :

a) Les représentants du Secrétaire général exercent leurs fonctions, à la discrétion de celui-ci, à la classe et avec le titre de son choix. Ce choix peut être prescrit par le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale. Souvent, le Secrétaire général informe le Conseil de la personne qu'il a nommée comme représentant spécial pour telle ou telle mission de maintien ou de consolidation de la paix que le Conseil a prescrite;

b) Les représentants spéciaux du Secrétaire général, qui ont généralement rang de secrétaire général adjoint, dirigent une mission sur le terrain conformément à un mandat prescrit par le Conseil de sécurité ou par l'Assemblée générale (c'est le cas, par exemple, des représentants spéciaux du Secrétaire général pour la MANUI

et la MANUA). Les représentants adjoints du Secrétaire général sont généralement nommés au rang de sous-secrétaire général ou à une classe inférieure;

c) Les envoyés spéciaux du Secrétaire général, qui ont rang de secrétaire général adjoint, sont chargés d'une mission spéciale concernant des questions dont le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale sont saisis (c'est le cas, par exemple, de l'Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité). Les envoyés du Secrétaire général sont nommés au rang de sous-secrétaire général ou à une classe inférieure;

d) Les représentants personnels du Secrétaire général peuvent être nommés à n'importe quelle classe pour participer, au nom du Secrétaire général, à des conférences, réunions ou négociations internationales données;

e) Les conseillers spéciaux du Secrétaire général, qui ont généralement rang de secrétaire général adjoint ou de sous-secrétaire général, sont expressément nommés, normalement au Siège de l'Organisation des Nations Unies, pour conseiller le Secrétaire général sur les questions se rapportant à un thème particulier (c'est le cas, par exemple, du Conseiller spécial pour la prévention du génocide);

f) Tous peuvent être engagés à plein temps ou en vertu d'un contrat cadre, selon les besoins tels qu'ils sont déterminés par le Secrétaire général.

13. En ce qui concerne les dépenses prévues pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide et des atrocités massives, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/1, a défini les principes dont découle la responsabilité de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, et a exprimé son soutien à la mission accomplie par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide. Dans son rapport du 30 octobre 2007 (A/62/512/Add.1, par. 28 à 38), le Secrétaire général a indiqué qu'il avait nommé à la fin de mai 2007 un nouveau Conseiller spécial pour la prévention du génocide et des atrocités massives, à qui il se proposait de conférer le rang de secrétaire général adjoint. Il a indiqué aussi qu'il avait décidé de nommer un Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger, ayant rang de sous-secrétaire général, dont le rôle compléterait celui du Conseiller spécial pour la prévention du génocide et des atrocités massives.

14. Le Comité consultatif note à ce sujet que dans une lettre datée du 31 août 2007 (S/2007/721), le Secrétaire général a informé le Président du Conseil de sécurité qu'il avait nommé à plein temps le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et des atrocités massives, en lui donnant ce nouveau titre, et qu'il avait l'intention de nommer à temps partiel un conseiller spécial pour la responsabilité de protéger, qui seconderait le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et des atrocités massives. Dans sa réponse, datée du 7 décembre 2007 (S/2007/722), le Président a fait savoir au Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris acte de son intention de nommer un conseiller spécial pour la responsabilité de protéger et que, tout en se montrant favorablement disposés à l'égard de son intention de nommer à plein temps le successeur du Représentant spécial pour la prévention du génocide et de demander à l'Assemblée générale de reclasser son poste de sous-secrétaire général à secrétaire général adjoint, ils souhaitaient recevoir communication d'une brève description du nouveau mandat du Conseiller spécial et d'un complément d'information sur ce que signifiait la modification de son titre.

Ayant demandé des éclaircissements à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les fonctions prévues par le mandat initialement défini pour le Conseiller spécial pour la prévention du génocide restaient inchangées et seraient intégralement assumées par le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et des atrocités massives.

15. Le Comité consultatif note que ces informations, notamment celles concernant la nomination à plein temps d'un secrétaire général adjoint et la nomination à temps partiel d'un sous-secrétaire général, ne figurent pas toutes dans le rapport du Secrétaire général (A/62/512/Add.1). **Le Comité consultatif estime que le reclassement de sous-secrétaire général à secrétaire général adjoint du poste de Conseiller spécial pour la prévention du génocide, la modification du titre fonctionnel du titulaire de ce poste, qui deviendrait Conseiller spécial pour la prévention du génocide et des atrocités massives, et la création d'un poste de sous-secrétaire général pour un conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger sont des questions de fond sur lesquelles il appartient à l'Assemblée générale de se prononcer, et recommande que, dans cette perspective, des informations plus complètes soient communiquées à l'Assemblée. La question des moyens à prévoir devra être examinée en fonction de la décision qu'aura prise l'Assemblée générale.**

16. Pour ce qui est des propositions concernant la création d'un centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, le Comité consultatif, sachant que le Secrétaire général propose par ailleurs la création de plusieurs bureaux régionaux dans le cadre du renforcement du Département des affaires politiques (voir A/62/521), estime que la question de l'organisation et du financement du centre régional doit être examinée dans le contexte des propositions du Secrétaire général sur le renforcement du Département des affaires politiques. Il ne saurait donc recommander l'approbation dans le cadre du financement des missions politiques spéciales des moyens demandés pour le centre.

III. Recommandations détaillées concernant les prévisions de dépenses

17. Les prévisions de dépenses afférentes aux activités des 26 missions politiques spéciales en 2008 sont récapitulées dans le tableau 1 du rapport du Secrétaire général (A/62/512), avec indication des périodes couvertes par le projet de budget, des mandats et de leur durée. Les dépenses prévues pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 se chiffrent au total à 587 045 200 dollars, dont plus de 232 millions de dollars (soit 39,5 % du total) pour les deux missions les plus ambitieuses, à savoir la MANUA (80,9 millions de dollars) et la MANUI (151,1 millions de dollars). De plus, le Secrétaire général estime à 180,1 millions de dollars le montant des dépenses à engager pour la construction de locaux sécurisés pour la MANUI à Bagdad (voir plus loin, par. 87).

18. Le Comité consultatif relève dans le tableau 2 du rapport (A/62/512) que le montant net des dépenses effectives de l'exercice 2006-2007 est estimé à 624 621 400 dollars, alors que le total net des crédits ouverts se chiffre à 684 728 200 dollars, de sorte qu'il resterait à la fin de 2007 un solde inutilisé d'un montant net de 60 106 800 dollars. Le solde prévu concerne principalement trois catégories de dépenses, à savoir les dépenses de fonctionnement (reliquat de

28,4 millions de dollars), les dépenses afférentes au personnel civil (reliquat de 21,9 millions de dollars) et les dépenses afférentes au personnel militaire et de police (reliquat de 9,7 millions de dollars). **Le Comité consultatif note cependant avec inquiétude qu'un dépassement des crédits ouverts pour couvrir les frais de voyage est prévu pour la quasi-totalité des missions.** Les autres commentaires et observations du Comité consultatif sur l'exécution du budget de 2006-2007 accompagnent l'analyse, mission par mission, des prévisions de dépenses.

19. Un total de 3 997 postes est prévu pour 2008, alors que l'effectif approuvé pour 2007 était de 5 207 postes. Les postes prévus pour les deux missions les plus ambitieuses (la MANUA et la MANUI), au nombre de 2 624, représentent 66 % de l'effectif total prévu pour 2008 (A/62/512, tableau 3). La réduction nette d'effectifs prévue (1 210 postes) comprend 482 postes de missions transformées en opérations de maintien de la paix ou autres opérations. La répartition proposée des effectifs, par groupe thématique, fait apparaître les changements suivants :

- a) Groupe thématique I – augmentation de 57 postes;
- b) Groupe thématique II – augmentation d'un poste;
- c) Groupe thématique III – réduction de 786 postes.

Des informations détaillées sur les effectifs proposés pour 2008 pour les missions politiques spéciales, ainsi que les observations et recommandations du Comité consultatif, accompagnent l'analyse, mission par mission, des dépenses prévues.

20. **Le Comité consultatif note que l'effectif prévu pour les missions politiques spéciales comprend un certain nombre de postes supplémentaires qui donneront lieu à recrutement local (postes d'administrateur recruté sur le plan national et postes d'agent des services généraux). Certains de ces postes nouveaux sont prévus dans la perspective de la suppression de postes donnant lieu à recrutement sur le plan international. Ayant examiné les propositions concernant la création de postes donnant lieu à recrutement local, et considérant la position qu'il a adoptée de longue date sur le renforcement des capacités nationales, le Comité consultatif recommande l'approbation de ces postes, sous réserve des recommandations détaillées qu'il formule plus loin mission par mission. Il appelle cependant l'attention du Secrétariat sur le fait que pour un certain nombre de missions, une forte proportion des postes donnant lieu à recrutement local sont vacants. Le Comité consultatif compte que le Secrétariat redoublera d'efforts pour accélérer le recrutement du personnel des missions politiques spéciales. Les observations et recommandations qu'il formule dans les paragraphes qui suivent au sujet de la dotation en effectifs des missions politiques spéciales portent principalement sur les postes donnant lieu à recrutement sur le plan international.**

**A. Groupe thématique I
Envoyés spéciaux ou personnels, conseillers spéciaux
et représentants personnels du Secrétaire général
et Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies
pour le Liban**

21. Pour les missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I, les dépenses prévues pour 2008 totalisent 11 940 800 dollars (montant net). Le

tableau 1 indique, pour chaque mission, le total prévu des dépenses engagées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007 et le montant des dépenses prévues pour 2008, ainsi que l'écart entre le total estimatif des dépenses effectives de 2007 et le montant des dépenses prévues pour 2008.

Tableau 1

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	1 ^{er} janv. 2006-31 déc. 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Comparaison 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Dépenses non renouvelables	Total des dépenses de 2007	Variation	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
1. Envoyé spécial du Secrétaire général au Myanmar	220,9	218,4	2,5	781,9	19,3	198,4	583,5
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	424,2	52,1	372,1	298,5	–	399,6	(101,1)
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide et des atrocités massives	1 722,6	1 299,5	423,1	1 902,9	49,0	1 082,5	820,4
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	635,7	623,2	12,5	867,4	–	352,8	514,6
5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	1 754,8	1 135,3	619,5	931,0	–	1 091,7	(160,7)
6. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	4 284,1	4 830,7	(546,6)	7 159,1	929,2	3 084,2	4 074,9
Total	9 042,3	8 159,2	883,1	11 940,8	997,5	6 209,2	5 731,6

22. Le tableau 2 indique, pour les missions relevant du groupe thématique I, la composition de l'effectif approuvé pour 2007, les postes vacants au 26 novembre 2007 et la composition de l'effectif prévu pour 2008. **Le Comité consultatif recommande que les postes approuvés pour 2007 pour les missions relevant du groupe thématique I soient reconduits pour 2008, sous réserve des suppressions de postes dont il recommande par ailleurs l'approbation. Ses recommandations concernant les postes donnant lieu à recrutement local sont consignés dans les paragraphes qui précèdent. Ses observations et recommandations portant sur les demandes de création ou de reclassement de postes donnant lieu à recrutement sur le plan international figurent dans les paragraphes qui suivent.**

Tableau 2

Mission	Postes approuvés pour 2007	Postes vacants	Postes demandés pour 2008	Postes nouveaux	Suppressions Reclassements
1. Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	2 (1 SGA, 1 AL)	2 (1 SGA, 1 AL)	3 [1 SGA, 1 P-4, 1 GS (AC)]	2 [1 P-4, 1 GS (AC)]	1 (1 AL)
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	3 [1 SGA, 1 P-4, 1 GS (AC)]	3 [1 SGA, 1 P-4, 1 GS (AC)]	3 [1 SGA, 1 P-4, 1 GS (AC)]		
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide et des atrocités massives	4 [1 SSG, 2 P-4, 1 GS (AC)]		8 [1 SGA, 1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 2 GS (AC)]	4 [1 SGA, 1 P-5, 1 P-3, 1 GS (AC)]	
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	1 (1 SGA)		1 (1 SGA)		
5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	2 [1 SGA ^a , 1 P-4, 1 GS (AC)]		2 [1 SGA ^a , 1 P-4, 1 GS (AC)]		
6. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	28	3	80	52	1

^a Le poste de SGA n'est pas compris dans le tableau d'effectifs, étant donné que son titulaire est rémunéré symboliquement à raison d'un dollar par an.

Observations et recommandations concernant les postes

Postes nouveaux

23. Deux postes donnant lieu à recrutement sur le plan international [1 P-4 et 1 GS (AC)] sont demandés pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar (A/62/512/Add.1, par. 13). **Le Comité consultatif note que le nouveau poste d'agent des services généraux (Autres classes) remplacerait un poste d'agent local. Sur la foi des justifications qui les accompagnent, le Comité consultatif recommande l'approbation des demandes de postes nouveaux formulées par le Secrétaire général.**

24. Quatre postes nouveaux donnant lieu à recrutement sur le plan international [1 SGA, 1 P-5, 1 P-3 et 1 GS (AC)] sont demandés pour le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide et des atrocités massives (A/62/512/Add.1, par. 37 et 38). Le Comité consultatif relève que le poste P-5 est demandé pour les besoins de la coordination de l'action du Conseiller spécial pour la prévention du génocide et des atrocités massives et de celle du nouveau conseiller spécial pour la responsabilité de protéger que le Secrétaire général se propose de nommer. Il note aussi que les demandes concernant la création d'un poste P-3 et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) sont étroitement liés à celle visant la création d'un poste de conseiller spécial pour la responsabilité de protéger. **La question de**

la création de ces postes est subordonnée à la décision que prendra l'Assemblée générale sur la composition du Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide et des atrocités massives (voir plus haut, par. 15).

25. *Dix postes nouveaux donnant lieu à recrutement sur le plan international sont demandés pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban : a) 6 postes organiques, 1 poste de coordonnateur spécial adjoint (SSG), 1 poste de directeur des affaires politiques (D-1), 2 postes de spécialiste des questions politiques (1 P-4 et 1 P-3), 1 poste de spécialiste adjoint des questions politiques (P-2) et le poste d'assistant personnel du Coordonnateur spécial adjoint (GS) (Autres classes); b) 2 postes administratifs : 1 poste d'assistant de gestion des ressources humaines (Service mobile) et 1 poste d'assistant informaticien (Service mobile); c) 2 postes pour les services de sécurité : le poste du chef du Groupe de la protection rapprochée (P-2), et 1 poste d'agent de coordination (Service mobile) (voir A/62/512/Add.1, par. 72 et 73). Sur la foi des justification qui les accompagnent, et compte tenu des vues qu'il exprimait au sujet des demandes de postes à pourvoir par voie de recrutement local (voir plus haut, par. 20), le Comité consultatif recommande l'approbation des demandes de postes présentées par le Secrétaire général, à l'exception de celle portant sur la création d'un poste P-3 de spécialiste des questions politiques dont le titulaire s'occuperait du rôle de la société civile. Le Comité consultatif considère en effet qu'étant donné les moyens dont elle dispose au Liban, l'ONU devrait pouvoir se passer de ce poste en faisant jouer davantage la coopération et les synergies.*

Reclassements

26. *Il est proposé de reclasser un poste de fonctionnaire d'administration de la classe P-3 à la classe P-5 au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (voir A/62/512/Add.1, par. 72 et 73). Le Comité consultatif fait observer que cette proposition ne peut pas être considérée comme un reclassement. Il s'agit plutôt de supprimer un poste P-3 de fonctionnaire d'administration pour le remplacer par un nouveau poste, de la classe P-5, de fonctionnaire d'administration hors classe. Compte tenu des raisons avancées dans le document budgétaire, le Comité consultatif recommande que cette proposition soit acceptée, sous réserve qu'elle soit ajustée comme indiquée ci-dessus.*

Observations et recommandations relatives aux dépenses de fonctionnement

27. On trouvera dans le tableau 3 ci-dessous le montant estimatif des dépenses de fonctionnement au 31 décembre 2007, ventilé par catégories de dépenses et comparé aux dépenses prévues pour 2008 et au montant des crédits approuvés pour 2007.

Tableau 3

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Comparaison 2007-2008	
	Montant		Écart	Dépenses non renouvelables		Total 2007	Variation
	Crédits ouverts	estimatif des dépenses		Total	(5)		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
1. Consultants et experts	388,6	201,2	187,4	252,9	–	252,0	0,9
2. Voyages officiels	1 959,5	1 491,2	468,3	867,2	–	1 218,7	648,5
3. Installations et infrastructures	561,1	460,1	101,0	972,4	453,9	362,1	610,3
4. Transports terrestres	703	821,6	(118,6)	588,3	457,0	468,3	120,0
5. Transports aériens	9,3	–	9,3	–	–	9,3	(9,3)
6. Communications	204,1	283,0	(8,9)	201,2	10,5	135,6	65,6
7. Informatique	47,2	119,8	(72,6)	111,5	76,1	26,0	85,5
8. Services médicaux		7,6	(7,6)	7,6	–		7,6
9. Fournitures, services et matériel divers	162,0	210,1	(48,1)	235,2	–	105,0	130,2
Total	4 034,8	3 594,6	440,2	4 236,3	997,5	2 577,0	1 659,3

28. Comme il apparaît dans le tableau 3, les voyages entreraient pour 648 500 dollars (soit une augmentation de 53,2 % en 2008 par rapport au montant approuvé pour 2007) dans l'augmentation des dépenses de fonctionnement, qui serait de 1 659 300 dollars. Les dépenses au titre des installations et des infrastructures passeraient de 362 100 dollars en 2007 à 972 400 dollars en 2008, soit une augmentation de 168,5 %.

29. Le Comité note, d'après les documents qui ont été remis, que l'augmentation des frais de voyage est due en grande partie à l'augmentation des frais de voyage de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental (330 900 dollars), du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide et des atrocités massives (306 700 dollars) et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar (166 600 dollars). On a expliqué au Comité consultatif que l'augmentation prévue pour l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental est due à des négociations qui entraînent des réunions plus nombreuses, et au nombre accru de voyages prévus du fait de l'élargissement des discussions avec les parties et avec les États voisins. D'après le Secrétaire général, l'augmentation prévue au titre des voyages de son Envoyé spécial pour le Myanmar est due au fait qu'en raison de la situation politique on envisage un plus grand nombre de pourparlers. En ce qui concerne le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide et des atrocités massives, l'augmentation résulte essentiellement du fait que deux Conseillers spéciaux se déplaceraient, et non plus un seul comme en 2007, aux fins de consultations et pour leur permettre de se familiariser avec leurs domaines de travail respectifs. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale accepte les propositions du Secrétaire général en ce qui concerne les frais de voyage, sauf dans le cas du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la**

prévention du génocide et des atrocités massives, dans la mesure où les propositions à ce sujet dépendront de la décision que l'Assemblée prendra concernant le Conseiller général (voir le paragraphe 15 ci-dessus).

30. En ce qui concerne l'augmentation de 610 300 dollars proposée au titre des installations et des infrastructures, le Comité consultatif note que d'après les documents qui lui ont été remis, celle-ci est due en grande partie à l'achat de matériel de sécurité, à une augmentation des loyers, à des frais d'aménagement de locaux et à des achats de mobilier et de matériel liés à l'installation des 52 fonctionnaires supplémentaires qu'il est proposé de recruter.

31. **Compte tenu des raisons qui sont avancées, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'accepter les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses de fonctionnement, sous réserve de la recommandation énoncée au paragraphe 29 ci-dessus.**

B. Groupe thématique II. Équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts

32. On estime à 19 659 200 dollars le montant net des dépenses à prévoir pour les missions politiques spéciales du Groupe thématique II. On trouvera dans le tableau 4 ci-dessous le montant estimatif des dépenses au 31 décembre 2007, ventilé par mission et comparé aux dépenses prévues pour 2008 et au montant des crédits approuvés pour 2007.

Tableau 4

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Comparaison 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Dépenses non renouvelables		Total 2007	Variation
				Total	(5)		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
1. Groupe de contrôle sur la Somalie	2 187,4	1 837,8	349,6	1 164,2	-	1 186,1	(21,9)
2. Groupe d'experts sur le Libéria	2 606,9	2 267,2	339,7	853,8	-	1 318,7	(464,9)
3. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	2 180,4	1 811,4	369,0	1 173,1	-	1 223,6	(50,5)
4. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	2 714,2	2 517,8	196,4	1 480,6	-	1 423,5	57,1
5. Groupe d'experts sur le Soudan	3 096,1	2 387,6	708,5	1 601,2	-	1 823,6	(222,4)
6. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	7 200,8	6 486,7	714,1	3 600,2	-	3 648,8	(48,6)
7. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	4 207,0	3 586,0	621,0	2 280,7	-	2 189,1	91,6

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Comparaison 2007-2008	
	Montant		Écart	Dépenses non renouvelables		Total 2007	Variation
	Crédits ouverts	estimatif des dépenses		Total			
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	14 829,7	14 126,9	702,8	7 505,4	-	7 623,8	(118,4)
Total	39 022,3	35 021,4	4 001,1	19 659,2	-	20 437,2	(778,0)

33. Le Comité consultatif note que le montant total des économies prévues pour 2006-2007 (4 001 400 dollars) représente plus de 10 % du montant des ressources approuvées (39 022 300 dollars). L'essentiel des économies se trouve à la rubrique Consultants et experts (2 403 400 dollars). Le Comité consultatif a été informé que les économies réalisées dans cette rubrique étaient dues pour l'essentiel aux éléments suivants : a) les experts engagés à l'appui du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) ont été recrutés avec retard et leurs rangs se sont renouvelés plus rapidement que prévu (601 200 dollars); b) les travaux du Groupe d'experts sur le Soudan ont duré moins longtemps que prévu (18 mois au lieu des 22 mois prévus au budget) (510 300 dollars); c) on n'a pas engagé d'expert ni de consultant spécialisé en finances pour le Groupe de contrôle sur la Somalie et les frais de voyage ont été beaucoup moins importants que prévu du fait que les enquêtes menées par les experts, en particulier en 2006, les ont obligés à concentrer leur attention sur les pays de la région (319 200 dollars); d) le nombre d'experts du Groupe d'experts sur le Libéria a été réduit de cinq à trois, ce qui a aussi entraîné une baisse des frais de voyage (318 200 dollars); e) un consultant engagé pour le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire a été recruté avec retard, les honoraires qui ont été versés ont été moins élevés que ceux qui avaient été prévus au budget, et en 2007 les travaux du Groupe ont duré neuf mois au lieu des neuf mois et demi prévus au budget (273 800 dollars); f) le nombre d'experts engagés pour le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo a été moindre que prévu (4 au lieu de 5) et un consultant a été engagé pour une période plus courte que prévu; g) un expert engagé pour l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) a été recruté avec retard, ce qui a aussi entraîné une baisse des frais de voyage.

34. En ce qui concerne **les effectifs proposés pour le Groupe thématique II, le Comité consultatif recommande que soient maintenus en 2008 les 57 postes (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 10 P-5, 12 P-4, 12 P-3, 15 agents des services généraux et 4 agents locaux) approuvés pour 2007.**

35. Le Secrétaire général propose aussi que soit créé un poste supplémentaire de la classe P-2 pour la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Les effectifs approuvés pour la Direction exécutive, le nombre de postes vacants au 26 novembre 2007 et les propositions du Secrétaire général pour 2008 sont récapitulés dans le tableau 5.

Tableau 5

	Poste	Catégorie
Nombre de postes approuvés pour 2007	35	1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 3 P-3, 8 G-1 à 6
Nombre de postes vacants au 26 novembre 2007	2	1 P-4, 1 P-3
Nombre de postes proposés pour 2008	36	1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 8 G-1 à 6
Nouveaux postes	1	1 P-2
Postes supprimés	–	
Postes redéployés	–	
Postes reclassés	–	

Observations et recommandations concernant les postes

Nouveaux postes

36. *Il est proposé de créer un poste P-2 à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (voir A/62/512/Add.1, par 101). Compte tenu des raisons invoquées à l'appui de la demande de création de ce poste, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'accepter la proposition du Secrétaire général.*

Observations et recommandations relatives aux dépenses de fonctionnement

37. On trouvera dans le tableau 6 le montant estimatif des dépenses de fonctionnement au 31 décembre 2007, ventilé par catégories de dépenses et comparé aux dépenses prévues pour 2008 et au montant des crédits approuvés pour 2007.

Tableau 6

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Comparaison 2007-2008	
	Montant		Écart	Dépenses		Total 2007	Variation
	Crédits ouverts	estimatif des dépenses		Total renouvelables	non renouvelables		
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) – (6)
1. Personnel temporaire autre que pour les réunions	685,5	463,2	222,3	79,2	–	346,8	(267,6)
2. Consultants et experts	16 760,3	14 356,9	2 403,4	8 373,2	–	8 957,4	(584,2)
3. Voyages officiels	2 384,1	2 235,5	148,6	1 357,6	–	1 284,6	73,0
4. Installations et infrastructures	3 365,2	2 942,6	422,6	1 223,3	–	1 378,5	(155,2)
5. Transports terrestres	119,4	148,0	(28,6)	38,9	–	57,9	(19,0)
6. Transports aériens	15,0	15,0	–	15,0	–	15,0	–
7. Communications	541,9	532,5	9,4	283,2	–	282,9	0,3

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Comparaison 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
		(2)			(5)		
	(1)	(2) (3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6) (7) = (4) - (6)		
8. Informatique	380,7	265,5	115,2	103,7	-	156,7	(53,0)
9. Autres fournitures, services et matériel	314,3	312,0	2,4	147,1	-	218,1	(71,0)
Total	24 566,5	21 271,2	3 295,3	11 621,2	-	12 697,9	(1 076,7)

38. On constate au tableau 6 une diminution nette, d'un montant 1 076 700 dollars, des ressources totales demandées pour 2008. Le montant demandé au titre des frais de voyage est cependant en augmentation de 73 000 dollars par rapport au montant approuvé pour 2007. Le Comité consultatif note, d'après les documents qui lui ont été fournis, que l'augmentation des frais de voyage est due pour l'essentiel à une augmentation, d'un montant de 34 600 dollars, des dépenses prévues à ce titre pour le Comité du conseil de sécurité créée par la résolution 1540 (2004) et à une augmentation de 46 500 dollars des dépenses également prévues à ce titre pour la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. **Compte tenu des raisons invoquées, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'accepter la proposition du Secrétaire général concernant les dépenses de fonctionnement.**

C. Groupe thématique III Bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions

39. Les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales du groupe thématique III pour 2008 s'élèvent à 143 295 100 dollars (montant net). Le tableau 7 présente une ventilation des dépenses prévues au 31 décembre 2007 et du montant estimatif des besoins pour 2008, par mission; il permet également de comparer, entre 2007 et 2008, les montants totaux des ressources nécessaires.

Tableau 7

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Comparaison 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
		(2)			(5)		
	(1)	(2) (3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6) (7) = (4) - (6)		
1. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO)	7 671,9	6 887,2	784,7	5 373,0	111,9	4 472,0	901,0

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Comparaison 2007-2008	
	Montant		Écart	Dépenses non renouvelables		Total 2007	Variation
	Crédits ouverts	estimatif des dépenses		Total	(5)		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
2. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA)	11 009,2	11 009,2	–	6 409,9	420,4	6 071,9	338,0
3. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS)	6 221,5	5 456,3	765,2	3 639,8	201,0	3 467,7	172,1
4. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS)	10 626,8	8 733,9	1 892,9	7 841,6	946,1	6 759,9	1 081,7
5. Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL)	50 197,5	48 749,8	1 447,7	28 161,7	732,1	27 507,7	654,0
6. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)	14 338,4	11 921,2	2 417,2	8 273,2	149,5	9 303,0	(1 029,8)
7. Commission d'enquête internationale indépendante (IIIC)	45 410,1	41 533,7	3 876,4	32 068,6	–	26 205,2	5 863,4
8. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	–	–	–	2 317,5	603,2	–	2 317,5
9. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB)	33 080,4	25 641,4	7 439,3	32 421,1	107,0	33 080,4	(659,3)
10. Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP)	88 822,0	74 739,3	14 082,7	16 788,7	–	88 822,0	(72 033,3)
Total	267 377,8	234 671,7	32 706,1	143 295,1	3 271,2	205 689,8	(62 394,7)

40. Le Comité consultatif note que, pour 2006-2007, le montant projeté du solde inutilisé concerne surtout la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) et s'explique principalement par la baisse du taux d'occupation des postes de contrôleur des armements, le retard intervenu dans le déploiement des conseillers de police, un taux de vacance de postes plus élevé que prévu pour le personnel civil et la réduction des besoins concernant les pièces de rechange des véhicules automobiles (le parc automobile étant neuf) et le transport aérien (essentiellement en raison du déploiement tardif des aéronefs). Le Comité note que les prévisions budgétaires ont été établies en partant de l'hypothèse que le mandat de la MINUNEP s'achèverait en 2008.

41. Les postes approuvés au titre du Groupe thématique III pour 2007, la situation des vacances de postes au 31 octobre 2007 (BRSAO, BONUCA, BINUSIL, CMCN) et au 26 novembre 2007 (BANUGBIS, UNPOS, IIIC, BINUB, MINUNEP), ainsi que les propositions du Secrétaire général pour 2008 sont résumés dans le tableau 8. **Le Comité consultatif recommande le maintien, en 2008, des postes approuvés pour 2007, compte étant tenu des propositions de suppression de postes, qu'il approuve. La recommandation relative aux postes proposés pour le personnel recruté sur le plan local figure au paragraphe 20 ci-dessus. Les recommandations du Comité concernant les nouveaux postes de personnel**

**recruté sur le plan international, les suppressions de postes et les reclassements
sont présentées dans les paragraphes ci-après.**

Tableau 8

<i>Mission</i>	<i>Postes approuvés pour 2007</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Postes proposés pour 2008</i>	<i>Postes nouveaux</i>	<i>Suppressions de postes</i>	<i>Reclassements</i>
BRSAO	26 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 SM, 1 GS (AC), 2 AN, 12 AL)	9 (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 SM, 3 AL)	28 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 3 SM, 1 GS (AC), 2 AN, 12 AL, 1 VNU)	2 (1 SM, 1 VNU)	Néant	Néant
BONUCA	87 (1 SSG, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 4 P-2, 6 SM, 9 GS (AC), 55 (AL), 4 VNU)	9 (1 P-4, 2 P-2, 2 GS, 3 AL, 1 VNU)	89 (1 SSG, 2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 4 P-2, 7 SM, 9 GS, 56 AL, 4 VNU)	2 (1 SM, 1 AL)	Néant	1 (1 P-4 à 1 P-5)
BANUGBIS	30 (1 D-2, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 SM, 4 GS (AC), 2 AN, 13 AL, 1 VNU)	7 (1 P-4, 2 P-3, 2 GS (AC), 2 AN)	29 (1 D-2, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 2 SM, 4 GS (AC), 1 AN, 13 AL)	1 (1 SM)	2 (1 VNU et 1 AN)	Néant
UNPOS	38 (1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 5 SM, 4 GS (AC), 7 (AN), 8 AL)	9 (1 D-1, 2 P-5, 3 SM, 3 AN)	39 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 6 SM, 4 GS (AC), 7 AN, 8 AL)	1 (1 SM)	Néant	1 (1 SSG à SGA)
BINUSIL	309 (1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 12 P-4, 20 P-3, 1 P-2, 43 SM, 17 AN, 182 AL, 24 VNU)	23 (2 P-4, 4 P-3, 5 SM, 10 AL, 2 VNU)	309 (1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 12 P-4, 20 P-3, 1 P-2, 42 SM, 17 AN, 182 AL, 25 VNU)	1 (1 VNU)	1 (1 SM)	Néant
CMCN	23 (2 SGA, 1 D-2, 4 P-5, 7 P-4, 2 P-3, 1 GS (AC), 6 AL)	4 (1 D-2, 1 P-5, 2 P-4)	22 (2 SGA, 1 D-2, 4 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 1 GS (AC), 6 AL)	Néant	1 1 P-4	Néant
IIIC	239 (1 SGA, 1 D-2, 3 D-1, 12 P-5, 33 P-4, 41 P-3, 5 P-2, 85 FS, 7 GS (AC), 4 AN, 47 AL)	56 (1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 11 P-4, 13 P-3, 3 P-2, 15 SM, 3 AL, 2 AN)	253 (1 SGA, 1 D-2, 3 D-1, 12 P-5, 33 P-4, 42 P-3, 5 P-2, 92 SM, 7 GS (AC), 4 AN, 53 AL)	14 (1 P-3, 7 SM, 6 AL)	Néant	Néant
UNRCCA	Néant	Néant	19 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 2 SM, 12 AL)	19 (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 2 SM, 12 AL)	Néant	Néant

Mission	Postes approuvés pour 2007	Postes vacants	Postes proposés pour 2008	Postes nouveaux	Suppressions de postes	Reclassements
BINUB	427 (1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 26 P-4, 30 P-3, 4 P-2, 68 SM, 18 AN, 217 AL, 51 VNU)	32 (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 13 P-3, 1 P-2, 4 SM, 1 AN, 3 GSM, 4 VNU)	430 (1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 27 P-4, 31 P-3, 4 P-2, 68 SM, 18 AN, 218 AL, 51 VNU)	3 (1 P-4, 1 P-3, 1 AL)	Néant	Néant
MINUNEP	918 (1 SGA, 1 SSG, 7 D-1, 16 P-5, 41 P-4, 102 P-3, 12 P-2, 91 SM, 258 VNU, 49 AN, 340 AL)	218 (2 P-5, 6 P-4, 19 P-3, 2 P-2, 16 FS, 85 VNU, 18 VNUN, 11 AN, 58 AL)	Néant	Néant	918 (Liquidation prévue de la Mission et réduction progressive des effectifs)	Néant

Observations et recommandations relatives aux postes

Postes nouveaux

42. Deux postes d'agent recruté sur le plan international [1 assistant aux finances (Service mobile) et 1 assistant spécialisé dans les opérations aériennes/superviseur chargé de contrôler les vols (Volontaire des Nations Unies)] sont proposés pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (voir A/62/512/Add.3, par. 14); un poste d'agent recruté sur le plan international [gestionnaire des installations (Service mobile)] est proposé pour le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (ibid., par. 31); un poste d'agent recruté sur le plan international [1 assistant aux finances (Service mobile)] est proposé pour le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (ibid., par. 47); un poste d'agent du Service mobile (1 assistant aux droits de l'homme) est proposé pour le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (ibid., par. 68); un poste de Volontaire des Nations Unies (responsable de la sécurité informatique) est proposé pour le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (ibid., par. 84); huit postes d'agent recruté sur le plan international [1 coordonnateur de la sécurité rapprochée (P-3) et sept agents de sécurité (Service mobile)] sont proposés pour la Commission d'enquête internationale indépendante (ibid., par. 111 et 112); et deux postes d'agent recruté sur le plan international [1 spécialiste des affaires humanitaires (P-4) et 1 spécialiste des questions politiques (P-3)] sont proposés pour le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi. **Compte tenu des justifications fournies à l'appui des propositions de création de ces postes, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général soient approuvées.**

43. Sept postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 sous-secrétaire général, 1 P-5, 2 P-4 et 1 P-3) et 12 postes d'agent recruté sur le plan local sont proposés pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale (A/62/512/Add.3, par. 122 et 123). **Le Comité consultatif se penchera sur ces propositions dans le cadre de l'examen des propositions relatives au renforcement du Département des affaires politiques (A/62/521) (voir par. 16 ci-dessus).**

Reclassements

44. Il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 le poste de chef de la Section des droits de l'homme au Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (voir A/62/512/Add.3, par. 30). **Compte tenu des justifications fournies à l'appui de la proposition de reclassement, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général soit approuvée.**

45. Il est proposé de reclasser le poste de chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie au rang de Secrétaire général adjoint (voir A/62/512/Add.3, par. 68). **Compte tenu des justifications fournies à l'appui de la proposition de reclassement, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général soit approuvée.**

Observations et recommandations relatives aux dépenses opérationnelles

46. Le tableau 9 présente une ventilation des dépenses opérationnelles prévues au 31 décembre 2007 et permet de comparer les prévisions de dépenses pour 2008 et les crédits approuvés pour 2007.

Tableau 9

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Comparaison 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
1. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	210,5	190,7	19,8	–	–	177,4	(177,4)
2. Consultants et experts	7 100,2	6 147,0	953,2	3 815,2	–	4 436,4	(621,2)
3. Voyages	13 238,9	13 342,8	(103,9)	8 470,7	5,3	7 795,3	675,4
4. Installations et infrastructure	21 819,3	18 254,6	3 564,8	8 872,8	317,3	18 389,8	(9 517,0)
5. Transports terrestres	16 792,0	15 946,2	845,8	8 090,8	636,6	11 900,9	(3 810,1)
6. Transports aériens	25 811,5	20 903,6	4 907,9	11 218,3	693,9	23 068,3	(11 850,0)
7. Transports maritimes ou fluviaux	1 069,9	1 138,2	(68,3)	919,1	219,8	581,5	337,6
8. Communications	20 549,3	18 062,2	2 487,1	6 463,3	944,0	18 284,2	(11 820,9)
9. Informatique	11 136,7	10 013,9	1 122,8	3 105,6	441,6	9 411,2	(6 305,6)
10. Services médicaux	2 179,8	1 770,4	409,4	719,5	–	2 113,1	(1 393,6)
11. Fournitures, services et matériel divers	7 483,2	7 167,3	315,9	2 818,8	11,2	5 966,1	(3 147,3)
Total	127 391,4	112 936,9	14 454,5	54 494,1	3 269,7	102 124,2	(47 630,1)

47. Le Comité consultatif note que, si les montants totaux des prévisions de dépenses pour 2008 font apparaître une réduction nette de 47 630 100 dollars, les dépenses prévues au titre des frais de voyage pour 2008 devraient enregistrer une hausse de 675 400 dollars par rapport au montant approuvé de 7 795 300 dollars

pour 2007, soit une augmentation de 8,7 %. Le Comité note également que les frais de voyage pour 2006-2007 devraient dépasser de 103 900 dollars le montant des ressources approuvées.

48. Sur la base des documents qui lui ont été fournis, le Comité consultatif note que l'augmentation des frais de voyage pour 2008 concerne principalement les missions suivantes : IIC – 291 200 dollars; CMCN – 164 900 dollars; BINUSIL – 117 600 dollars; et Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale – 111 000 dollars (nouveaux crédits).

49. Le Comité a été informé que, dans le cas de l'IIC, la hausse des dépenses prévues au titre des frais de voyage pour 2008 s'explique par le nombre accru de voyages résultant du fait que le nombre de témoins à auditionner devrait considérablement augmenter, par rapport à 2007. Il a également été porté à la connaissance du Comité qu'en raison du profil de la menace qui pesait sur le Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante, il avait été jugé nécessaire de faire accompagner ce dernier de deux agents de sécurité lors de ses voyages à l'étranger, poste de dépense qui ne figurait pas au budget de 2007. Par ailleurs, le Comité a été informé que des économies d'un montant de 273 200 dollars seraient réalisées à la rubrique des voyages de l'IIC pour 2006-2007, principalement du fait que les missions d'enquête avaient été perturbées par une série d'événements extérieurs imprévus survenus en 2006, notamment les hostilités qui avaient entraîné un déménagement temporaire à Chypre au mois d'août (voir A/61/640, par. 59).

50. Le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des dépenses du CMCN pour 2008, par rapport à 2007, s'expliquait essentiellement par la multiplication des missions d'évaluation sur le terrain, destinées notamment à régler des problèmes et à assurer la supervision et la certification des appels d'offres pour la démarcation, les équipes d'évaluation étant devenues plus nombreuses.

51. S'agissant des voyages du BINUSIL pour 2008, le Comité consultatif a été informé que la progression des dépenses prévues s'expliquait par la nécessité d'effectuer des déplacements pour assister aux réunions de la Commission de consolidation de la paix au Siège, l'augmentation des consultations et des sessions de formation à l'échelon régional, ainsi que la hausse des taux de l'indemnité journalière de subsistance pour les principales destinations, à savoir le Siège et Brindisi. Le Comité a également été informé que le dépassement de crédits prévu à la rubrique des voyages pour 2006-2007 (54 000 dollars) s'expliquait principalement par l'augmentation du nombre de voyages à l'intérieur de la zone de la mission, due au fait que les services organiques doivent se réunir plus souvent que prévu pour mieux coordonner et échanger les informations relatives au processus de l'élection.

52. Le Comité consultatif se penchera sur les propositions relatives aux prévisions de dépenses du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale lorsqu'il examinera les propositions concernant le renforcement du Département des affaires politiques (A/62/521) (voir par. 16 ci-dessus).

53. Compte tenu des justifications qui lui ont été fournies, le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général relatives aux dépenses opérationnelles, sous réserve des dispositions prévues au paragraphe 52 ci-dessus.

IV. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

54. Le montant net estimatif des ressources nécessaires pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 est de 80 923 900 dollars (montant brut : 88 363 900 dollars), soit une progression nette de 23 024 600 dollars (ou 39,8 %) par rapport au montant brut des ressources demandées en 2007. Il permettrait de financer le personnel militaire et de police (1 148 100 dollars), dont 1 conseiller militaire, 19 officiers de liaison et 8 conseillers de la police civile, le personnel civil (47 759 500 dollars), soit 1 586 postes, et les dépenses opérationnelles (32 016 300 dollars). L'augmentation est principalement imputable à la création de 69 postes (27 postes faisant l'objet d'un recrutement sur le plan international et 32 d'un recrutement sur le plan national, et 10 postes de Volontaire des Nations Unies), au coût de la construction de logements et de locaux à usage de bureau supplémentaires à Kaboul, et à l'achat de véhicules supplémentaires pour les bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux).

55. Le tableau 10 présente une ventilation des prévisions de dépenses au 31 décembre 2007 et du montant estimatif des besoins pour 2008 et permet de comparer les montants totaux des ressources nécessaires de 2008 à ceux de 2007.

Tableau 10

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Comparaison 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	1 513,7	1 501,7	12,0	1 148,1	-	891,8	256,3
Personnel civil	74 217,2	73 060,6	1 156,6	47 759,5	-	34 354,6	13 404,9
Dépenses opérationnelles	47 743,6	48 908,5	(1 164,9)	32 016,6	6 301,1	22 652,9	9 363,4
Total	123 474,5	123 470,8	3,7	80 923,9	6 301,1	57 899,3	23 024,6

Militaires et personnel de police

56. Le montant de 780 100 dollars demandé au titre des militaires tient compte de la création de deux postes d'officier de liaison et permettra de financer le déploiement d'un conseiller militaire et de 19 officiers de liaison. Le montant de 368 000 dollars demandé au titre de la police civile servira au déploiement de huit conseillers de la police civile, soit cinq conseillers de plus. **Le Comité consultatif recommande d'approuver l'augmentation des crédits à consacrer aux militaires et au personnel de police.**

Personnel civil

57. L'effectif total proposé pour la MANUA est de 1 586 postes (196 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 97 agents du Service mobile, 17 agents des services généraux (G-1/G-6), 173 administrateurs recrutés sur le plan national, 1 060 agents des services généraux recrutés sur le plan local et

43 Volontaires des Nations Unies) et comprend 27 nouveaux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 P-5, 7 P-4, 12 P-3, 2 P-2 et 5 agents du Service mobile), 32 nouveaux postes d'agent recruté sur le plan national (2 administrateurs recrutés sur le plan national et 30 agents locaux) et 10 nouveaux postes de Volontaire des Nations Unies. On trouvera dans le tableau 11 des renseignements concernant le nombre de postes approuvés, le nombre de postes vacants au 31 octobre 2007 et les propositions du Secrétaire général pour 2008. **La recommandation du Comité consultatif relative à la création de postes à pourvoir par du personnel recruté sur le plan local figure au paragraphe 20. Le Comité recommande le maintien des 1 517 postes approuvés en 2007, comme indiqué dans le tableau 11. Ses conclusions et recommandations concernant la création de postes à pourvoir par des fonctionnaires recrutés sur le plan international sont exposées dans les paragraphes qui suivent.**

Tableau 11

	Poste	Catégorie
Nombre de postes approuvés pour 2007	1 517	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 23 P-5, 61 P-4, 60 P-3, 19 P-2, 92 SM, 17 GS, 171 AN, 1 030 AL, 33 VNU
Nombre de postes vacants au 31 octobre 2007	231	2 D-1, 6 P-5, 22 P-4, 15 P-3, 3 P-2, 10 SM, 3 GS, 44 AN, 124 GSN, 2 VNU
Nombre de postes proposés pour 2008	1 586	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 24 P-5, 68 P-4, 72 P-3, 21 P-2, 97 SM, 17 GS, 173 AN, 1 060 AL, 43 VNU
Nouveaux postes	69	1 P-5, 7 P-4, 12 P-3, 2 P-2, 5 SM, 2 AN, 30 AL, 10 VNU
Postes supprimés	–	
Postes redéployés	–	
Postes reclassés	–	

Observations et recommandations sur les postes

Nouveaux postes

58. *Il est proposé de créer 22 postes qui seront pourvus par des fonctionnaires des services organiques recrutés sur le plan international : a) 1 poste P-5 de conseiller principal pour les questions de coordination, qui relèvera du Groupe du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire (voir A/62/512/Add.4, par. 44 à 46); b) 7 postes P-4, dont 4 postes à pourvoir par des spécialistes de l'état de droit qui seront déployés dans les bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux) (ibid., par. 51), 1 poste de conseiller à la protection de l'enfance, qui relèvera du Groupe des droits de l'homme (ibid., par. 20 à 22), 1 poste dont le titulaire sera chargé de mener des activités relatives au logement et aux droits de propriété et relèvera du Groupe de l'état de droit (ibid., par. 26 à 31), et 1 poste de responsable de l'information au sein de la Cellule d'analyse conjointe (ibid. par. 35); c) 12 postes P-3, dont 9 postes de spécialiste des questions politiques dans les bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux) (ibid., par. 48 à 50), 1 poste au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (ibid., par. 18), 1 poste de spécialiste des questions politiques au Bureau du Représentant spécial*

adjoint du Secrétaire général (*ibid.*, par. 23 à 25), et 1 poste à la Section des opérations aériennes et du contrôle des mouvements (*ibid.*, par. 94); d) 2 postes P-2 de spécialiste adjoint des questions politiques dans les bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux) (*ibid.*, par. 59 à 61). **Compte tenu des explications données à l'appui de la création des postes, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général.**

59. Il est proposé de créer 5 postes administratifs à pourvoir par des agents du Service mobile : a) 1 poste à la Section du personnel (voir A/62/512/Add.4, par. 73); b) 1 poste dans le Groupe des cessions de matériel qui sera créé dans la Section des services généraux (*ibid.*, par. 79); c) 1 poste à la Section du génie (*ibid.*, par. 82); d) 1 poste à la Section des approvisionnements (*ibid.*, par. 86 et 87); e) 1 poste à la Section du transport de surface (*ibid.*, par. 90 et 91). **Compte tenu des explications données à l'appui de la création des postes, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général.**

60. Il est proposé de créer 10 postes qui seront pourvus par des Volontaires des Nations Unies, dont 2 postes de spécialiste des questions politiques (voir A/62/512/Add.4, par. 33) et 8 postes à la Section du génie (Administration) (*ibid.*, par. 82). **Compte tenu des explications données à l'appui de la création des postes, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général.**

Observations et recommandations sur les dépenses opérationnelles

61. Le tableau 12 donne la répartition des dépenses opérationnelles, par catégorie de dépenses, au 31 décembre 2007, ce qui permet une comparaison entre les prévisions de dépenses pour 2008 et les dépenses autorisées en 2007.

Tableau 12

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Comparaison 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Consultants et experts	411,5	447,2	(35,7)	227,3	–	154,3	73,0
Voyages	2 070,9	2 465,3	(394,4)	1 127,7	–	1 012,1	115,6
Installations et infrastructures	11 390,1	13 127,3	(1 737,2)	8 476,6	970,2	4 834,5	3 642,1
Transports terrestres	5 448,9	5 029,7	419,2	5 514,5	3 826,0	1 611,8	3 902,7
Transports aériens	17 952,8	18 383,2	(430,4)	11 725,6	48,0	10 372,7	1 352,9
Transmissions	5 547,2	5 181,4	365,8	2 442,7	732,5	2 660,7	(218,0)
Informatique	2 912,8	2 369,3	543,5	1 581,3	672,0	1 463,5	117,8
Services médicaux	451,7	451,7	–	306,4	–	108,8	197,6
Fournitures, services et matériel divers	1 557,7	1 453,4	104,3	614,2	52,4	434,5	179,7
Total	47 743,6	48 908,5	(1 164,9)	32 016,3	6 301,1	22 652,9	9 363,4

62. Le Comité consultatif constate que la majeure partie de l'augmentation totale au titre des dépenses opérationnelles, soit un montant de 9 363 400 dollars, est répartie entre les transports terrestres (3 902 700 dollars), les installations et infrastructures (3 642 100 dollars) et les transports aériens (1 352 900 dollars).

63. Le Comité consultatif note, ainsi que cela est indiqué dans le rapport (voir A/62/152/Add.4, par. 122 à 125), que l'augmentation prévue à la rubrique Transports terrestres tient principalement à l'acquisition de 23 véhicules blindés supplémentaires, qui seront mis en service dans les bureaux régionaux et provinciaux, et au remplacement de 43 véhicules. Les véhicules blindés supplémentaires serviront à renforcer la sécurité et la sûreté du personnel de la Mission compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité dans la région.

64. Le Comité consultatif prend note du dépassement de coûts d'un montant estimatif de 1 737 200 dollars au titre des installations et infrastructures par rapport aux crédits ouverts pour 2006-2007. Comme indiqué dans le projet de budget, le dépassement est principalement dû aux dépenses supplémentaires qui ont été engagées pour : a) faire construire et meubler des logements destinés au personnel dans neuf bureaux sous-régionaux (provinciaux), projet qui devait s'achever en novembre 2007; b) déployer dans les bureaux locaux de Kandahar et de Qalat des membres des Gurkhas pour y renforcer la sécurité, compte tenu de l'aggravation de l'insécurité dans la région.

65. L'augmentation des crédits prévus au titre des installations et des infrastructures pour 2008 tient essentiellement aux facteurs ci-après : a) l'augmentation des crédits nécessaires au titre du matériel de sécurité et de sûreté et du matériel de lutte contre l'incendie, afin que tous les locaux de la Mission et les responsables de la sécurité incendie soient dotés du matériel voulu pour lutter contre les incendies; b) l'augmentation des crédits demandés au titre des services de sécurité et des services de transformation et de construction, pour renforcer et appuyer les bureaux régionaux et sous-régionaux (provinciaux) (voir A/62/512/Add.4, par. 118 à 120).

66. Comme indiqué dans le rapport (voir A/62/512/Add.4, par. 129), l'augmentation des crédits demandés au titre des transports aériens pour 2008 est principalement due à la proposition d'incorporer dans la flotte aérienne de la Mission un aéronef à voilure fixe supplémentaire ainsi qu'un aéronef à voilure tournante, et aux dépenses opérationnelles connexes. Le dépassement de crédits prévu en 2006-2007 (430 400 dollars) tient essentiellement à la location et à l'exploitation d'un aéronef à voilure tournante supplémentaire, pour lesquelles aucun crédit n'avait été prévu. Il a été en partie compensé par la suppression d'un aéronef à voilure fixe et à fuselage étroit de la flotte et par les économies de carburant correspondantes.

67. Compte tenu de la justification offerte, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.

V. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

A. Opérations de caractère continu

68. Le montant net estimatif des ressources dont la MANUI aura besoin est de 151 076 200 dollars (montant brut : 157 758 900 dollars). Le Secrétaire général estime également qu'il faudra consacrer 180,1 millions de dollars à la construction de locaux sécurisés à Bagdad (voir sect. B).

69. Le tableau 13 présente une ventilation des dépenses prévues au 31 décembre 2007 et du montant estimatif des besoins pour 2008, et permet de comparer les montants totaux des ressources nécessaires de 2008 à ceux de 2007.

Tableau 13

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Comparaison 2007-2008	
	Montant estimatif des dépenses		Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	Crédits ouverts						
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	30 233,2	22 897,9	7 335,3	14 920,7	–	11 818,8	3 101,9
Personnel civil	121 120,2	117 361,3	3 758,9	70 672,6	–	56 897,5	13 775,1
Dépenses opérationnelles	94 457,7	83 039,1	11 418,6	65 482,9	20 683,3	58 274,2	7 208,7
Total	245 811,1	223 298,3	22 512,8	151 076,2	20 683,3	126 990,5	24 085,7

Militaires et personnel de police

70. Le montant demandé, soit 14 920 700 dollars, permettrait de déployer 8 officiers de liaison et 298 membres d'unités de gardes, dont 223 qui sont déjà sur le terrain et 75 nouveaux membres (voir A/62/512/Add.5, par. 51 à 53). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le montant des crédits demandés.**

Personnel civil

71. L'effectif proposé pour la MANUI se compose de 1 038 civils, dont 446 fonctionnaires recrutés sur le plan international (209 administrateurs et 237 agents du Service mobile et des services généraux) et 592 fonctionnaires recrutés sur le plan national (97 administrateurs et 495 agents locaux), 8 officiers de liaison et 298 militaires, soit une diminution nette de 17 postes de fonctionnaire international (2 administrateurs et 15 agents du Service mobile) et une augmentation nette de 41 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national. On trouvera dans le tableau 14 des renseignements concernant le nombre de postes approuvés, le nombre de postes vacants au 26 novembre 2007 et les propositions du Secrétaire général pour 2008. **Le Comité consultatif recommande le maintien, en 2008, des postes approuvés en 2007, après déduction des postes qu'il est proposé de supprimer, suppression dont le Conseil recommande également l'approbation, comme indiqué ci-après. La recommandation du Comité relative à la création de postes**

à pourvoir par du personnel recruté sur le plan local figure au paragraphe 20. Ses conclusions et recommandations concernant la création de postes à pourvoir par des fonctionnaires recrutés sur le plan international sont exposées dans les paragraphes qui suivent.

Tableau 14

	<i>Poste</i>	<i>Catégorie</i>
Nombre de postes approuvés pour 2007	1 014	1 SGA, 2 SSG, 2 D-2, 8 D-1, 19 P-5, 70 P-4, 81 P-3, 28 P-2, 249 SM, 3 G-1/G-6, 82 AN, 469 AL
Nombre de postes vacants au 26 novembre 2007	359	1 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 25 P-4, 45 P-3, 21 P-2, 78 SM, 2 G-1/G-6, 50 AN, 128 AL
Nombre de postes proposés pour 2008	1 038	1 SGA, 2 SSG, 2 D-2, 9 D-1, 20 P-5, 71 P-4, 80 P-3, 24 P-2, 234 SM, 3 G-1/G-6, 97 AN, 495 AL
Nouveaux postes	43	1 D-1, 1 P-5, 15 AN, 26 AL
Postes supprimés	19	4 P-2, 15 SM
Postes redéployés	—	
Postes reclassés	1	1 P-3 reclassé à P-4

Observations et recommandations sur les postes

Postes nouveaux

72. Il est proposé de créer un poste D-1 de chef de cabinet au Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général et un poste P-5 de chef des services médicaux (voir A/62/512/Add.5, par. 20, 39 et 40). **Étant donné la justification offerte de la création proposée de ces postes, le Comité consultatif recommande d'accepter la proposition du Secrétaire général.**

Reclassements

73. Il est proposé de reclasser l'actuel poste P-3 de fonctionnaire chargé de l'établissement des rapports et de changer les fonctions attachées à ce poste pour le transformer en poste P-4 de fonctionnaire des relations extérieures (voir A/62/512/Add.5, par. 25). **Étant donné la justification offerte du reclassement proposé, le Comité consultatif recommande d'accepter la proposition du Secrétaire général.**

Redéploiements internes

74. Le Comité consultatif note que le tableau d'effectifs proposé pour la Mission comprend un certain nombre de redéploiements internes entre les diverses unités. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les redéploiements proposés.**

Observations et recommandations sur les dépenses opérationnelles

75. Le tableau 15 ci-dessous donne la répartition des dépenses opérationnelles par catégorie de dépenses, ce qui permet de comparer les prévisions des dépenses pour 2008 aux crédits ouverts en 2007.

Tableau 15

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Comparaison 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart)	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
1. Consultants	864,9	695,0	169,9	896,6	–	135,2	761,4
2. Voyages	3 432,9	5 705,2	(2 272,3)	2 195,8	–	1 604,4	591,4
3. Installations et infrastructures	31 014,3	36 465,1	(5 450,8)	13 534,0		19 594,5	(6 060,5)
4. Transports terrestres	12 223,3	14 978,3	(2 755,0)	16 842,5	15 697,5	10 622,4	6 220,1
5. Transports aériens	21 436,9	5 931,8	15 505,1	16 233,8	–	13 288,6	2 945,2
6. Transmissions	11 295,1	8 019,9	3 275,2	5 759,4	2 327,6	4 817,1	942,3
7. Informatique	6 011,6	6 137,3	(125,7)	4 096,5	2 485,0	2 780,7	1 315,8
8. Services médicaux	864,0	548,2	315,8	836,0	77,2	395,4	440,6
9. Matériel spécial	20,5	17,3	3,2	95,0	93,2	20,5	74,5
10. Fournitures, services et matériel divers	7 294,2	4 541,0	2 753,2	4 993,3	2,8	5 015,4	(22,1)
Total	94 457,7	83 039,1	11 418,6	65 482,8	20 683,3	58 274,2	7 208,7

76. Comme le montre le tableau 15, l'augmentation nette des dépenses opérationnelles de 7,2 millions de dollars résulte de l'augmentation de plusieurs rubriques : transports terrestres (6,2 millions de dollars), transports aériens (2,9 millions de dollars), informatique (1,3 million de dollars), transmissions (0,9 million de dollars), consultants (0,8 million de dollars), voyages (0,6 million de dollars) et services médicaux (0,4 million de dollars). Ces augmentations seraient partiellement compensées par une réduction des dépenses au titre des installations et infrastructures (6,1 millions de dollars).

77. Le Comité note dans le document budgétaire que l'augmentation des dépenses de transports terrestres s'explique surtout par l'achat de véhicules blindés supplémentaires, en raison de la décision de la mission de s'orienter vers une plus grande autonomie et étant donné la situation sur le plan de la sécurité. Les crédits demandés permettraient l'achat de 56 véhicules blindés (dont 25 remplacements) et de 10 remorques, et couvriraient la location d'une grue, des travaux de réparation et d'entretien, les assurances, les pièces de rechange et les carburants et lubrifiants.

78. L'augmentation des prévisions de dépenses pour les transports aériens tient principalement à l'utilisation d'appareils différents (avions cargos en 2007, Lear jet en 2008) et à l'augmentation des coûts horaires correspondants, de même qu'à l'augmentation du coût de l'heure de vol des hélicoptères.

79. Si les prévisions de dépenses d'informatique augmentent c'est surtout en raison des achats projetés de matériels de transmissions supplémentaires, du relèvement des coûts de transmissions, de la nécessité d'améliorer le réseau de

transmissions et de remplacer du matériel, et de l'expansion prévue des activités de la mission.

80. Comme l'indique le document budgétaire, l'augmentation des dépenses prévues est principalement due à l'utilisation de services de consultants spécialisés dans les groupes de travail sur l'énergie, la sécurité des frontières et les réfugiés, ainsi qu'aux honoraires des consultants en formation, pour lesquels aucun montant n'avait été inscrit au budget en 2007.

81. L'augmentation des dépenses pour les voyages s'explique principalement par l'intensification prévue des déplacements à l'intérieur de l'Iraq et de la participation du personnel de la MANUI à des conférences et ateliers. Le Comité note que le montant total demandé, soit 2,2 millions de dollars, servirait à financer les frais de voyage des responsables de la Mission en vue de consultations politiques, de la participation à des conférences et ateliers (515 400 dollars), des déplacements dans la zone de la Mission et, aux fins de la planification et l'appui administratif, entre les sites de la Mission (920 000 dollars), ainsi que les voyages des fonctionnaires du Siège qui se rendent dans la zone de la Mission afin de fournir un appui dans les domaines des questions politiques, des élections, de la logistique et de la sûreté et de la sécurité (417 000 dollars). Le montant demandé inclut aussi des dépenses d'appui dans le domaine des questions politiques et administratives et les affaires humanitaires, les droits de l'homme et le règlement des conflits (343 400 dollars).

82. Le Comité consultatif relève dans le document budgétaire que l'augmentation des dépenses médicales s'explique principalement par l'achat de fournitures médicales destinées aux unités médicales de niveau I de la Mission en Iraq et l'augmentation des dépenses d'évacuation sanitaire, d'hospitalisation et de consultations de spécialistes de la Force multinationale dans les unités médicales de niveaux II à IV en Iraq, en raison de la situation sur le plan de la sécurité.

Déménagement à Amman du bureau de Koweït

83. Le Comité relève qu'il est proposé de regrouper en Jordanie les bureaux de la Mission qui se trouve en dehors de l'Iraq, à savoir au Koweït et à Amman. **Le Comité considère que le document budgétaire ne fournit pas assez d'informations sur les coûts et les avantages de ce regroupement de bureaux. Il est d'avis que ces propositions devraient reposer sur une analyse coûts-avantages détaillée et que des informations complètes devraient être fournies pour étayer la décision envisagée.**

84. Cependant, à sa demande, le Comité a reçu une information complémentaire sur la fusion des bureaux envisagée, qui comporterait des avantages logistiques et sur le plan de la sécurité. En 2004, la MANUI a pu utiliser ses locaux au complexe Kheitan pour établir un bureau à Koweït et se déployer rapidement. Depuis, la Mission a ouvert des bureaux opérationnels à Bagdad, à l'aéroport international de Bagdad, à Erbil et à Amman. À présent, le bureau de Koweït abrite uniquement l'administration de la Mission, ce qui crée parfois des doubles emplois avec le bureau d'Amman. En outre, ce bureau de Koweït ne remplit pas de fonction organique. La MANUI considère qu'il n'est donc pas économique de maintenir un complexe important à Koweït uniquement pour remplir des fonctions administratives, et propose donc de regrouper à Amman les bureaux de Koweït et d'Amman.

85. Le Comité a été informé que les dépenses à prévoir du fait du transfert à Amman du bureau de Koweït seraient limitées au coût du transport de certains matériels informatiques et autres équipements techniques. La Mission espère réaliser des économies grâce à ce déménagement, et avec la réduction des besoins de personnel international, des indemnités de subsistance en mission à verser, des besoins de personnel de sécurité et de matériel de sécurité, du nombre de véhicules, de meubles et autres équipements nécessaires. Des économies supplémentaires sur les opérations aériennes résulteraient d'une réduction du nombre de destinations. La Mission espère également améliorer la qualité et la rapidité de l'assistance administrative fournie à ses bureaux de Bagdad, d'Erbil, de l'aéroport international de Bagdad et d'Amman grâce à ce regroupement des bureaux en Jordanie.

86. Le Comité consultatif note que les modifications apportées à l'organigramme du fait du regroupement des bureaux en Jordanie seront présentées dans le document budgétaire de 2009/10. **Le Comité demande également que le rapport sur l'exécution du budget pour la période 2008/09 indique également les dépenses faites et les économies réalisées, et les autres avantages résultant de ces mesures.**

B. Proposition de construction de locaux sécurisés de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

87. La deuxième partie du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (A/62/512/Add.5) renferme des propositions en vue de la construction dans la zone internationale, à Bagdad, d'un bâtiment intégré, sécurisé qui servirait de quartier général de la MANUI. Les prévisions pour cette construction indiquées à la partie XIV de la proposition budgétaire (A/62/512/Add.5, par. 140 à 142) se situent entre 185 150 000 et 190 150 000 dollars. Dans ces montants figurent une fourchette de 12 250 000 à 17 205 000 dollars pour la phase de la conception; un montant de 108,4 millions de dollars pour la phase de la construction de l'établissement, qui comprendrait des ateliers et magasins, des équipements pour le bien-être du personnel, des infrastructures et des travaux de viabilisation; un montant de 9,5 millions de dollars pour les fournitures et le matériel, un montant de 6,6 millions de dollars pour le matériel informatique spécialisé, un montant de 23,5 millions de dollars pour les dépenses diverses, telles que la coordination et la gestion des travaux, la sécurité, les provisions pour fluctuations de change et inflation et un montant de 24,9 millions de dollars (20 %) au titre des provisions pour imprévus.

88. Étant donné que l'insécurité entraîne actuellement des risques, pour la Mission, le Comité admet bien volontiers qu'il faut assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies pour que la Mission puisse opérer normalement. **Cependant, le Comité consultatif a relevé un certain nombre de lacunes dans la proposition du Secrétaire général et plusieurs problèmes qu'il faut clarifier avant que l'Assemblée générale puisse examiner la proposition.** Parmi ces problèmes figurent les suivants :

- Les raisons précises de la nécessité d'ouvrir à Bagdad un bureau des Nations Unies compte tenu des perspectives présentées par le Secrétaire général concernant la présence globale des Nations Unies en Iraq, étant donné que la durée de vie normale d'un tel bâtiment serait de l'ordre de 25 ans;

- L'existence même et les termes des accords, notamment sur le partage des coûts, avec d'autres entités des Nations Unies qui seraient logées dans le bâtiment;
- Les besoins effectifs de financement;
- L'organisation d'une supervision par du personnel des Nations Unies techniquement qualifié;
- La question de savoir si les procédures administratives prévues ont bien été suivies dans l'élaboration de la proposition d'un projet d'une telle ampleur, et notamment la question de savoir si de tels besoins ne devraient pas faire l'objet d'un traitement central au niveau du Chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme; et enfin
- Le niveau des contributions financières et autres du Gouvernement iraquien et les termes précis de l'accord entre celui-ci et les Nations Unies.

Contribution du Gouvernement iraquien

89. La section VIII (A/62/512, par. 106 à 108) contient quelques informations sur le soutien que le Gouvernement iraquien accorde à l'ONU. Le Comité consultatif note que le Secrétariat croit savoir qu'il apporterait un concours financier pour la construction de l'établissement et qu'un complément d'information devrait être communiqué à l'Assemblée générale quand il sera disponible (ibid., par.108). Il a été précisé au Comité, sur sa demande, que le Cabinet du Secrétaire général avait reçu une lettre de la Mission permanente de l'Iraq dans laquelle elle indiquait que le Gouvernement iraquien avait l'intention d'apporter une contribution financière à la construction du quartier général de la MANUI. **Le Comité souligne la nécessité d'obtenir des précisions sur le montant de cette contribution pour permettre à l'Assemblée générale de prendre une décision en connaissance de cause sur la proposition.**

90. Le Comité consultatif note également que le Gouvernement iraquien a offert à la MANUI un bail de 10 ans pour le terrain où le complexe intégré serait durablement installé (voir A/62/512, par. 108). Le Secrétaire général indique par ailleurs que l'espérance de vie fonctionnelle du matériel et des éléments structurels des bâtiments serait de 25 ans (ibid., par.114). **Le Comité est préoccupé par la discordance qui existe entre la durée du bail envisagé pour le terrain et l'« espérance de vie » des installations et l'incertitude qui en résulte quant aux obligations financières futures de l'ONU à l'égard de cet établissement. Il estime qu'il faudrait définir clairement les engagements que l'Organisation va contracter et fournir un complément d'information sur les arrangements qui seront appliqués après l'expiration du bail de 10 ans.**

91. Le Comité consultatif a appris par ailleurs que l'accord sur le statut de la Mission entre l'ONU et le Gouvernement iraquien, qui a été signé en juin 2005, entrerait en vigueur après un échange de notes diplomatiques entre les deux parties, sous réserve de sa ratification par le Parlement. L'ONU croit savoir que le Gouvernement n'a pas encore été en mesure de soumettre l'accord à la ratification du Parlement en raison de l'accumulation d'un grand nombre de projets de loi en instance. À ce propos, le Comité note que le déploiement de personnel à Erbil et à Bagdad est subordonné aux dispositions de cet instrument. **Il engage vivement la**

MANUI à poursuivre ses efforts pour assurer la conclusion définitive de l'accord.

*Niveau des effectifs du personnel de l'Organisation des Nations Unies
Participation d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées
des Nations Unies*

92. Comme indiqué plus haut, l'espérance de vie prévue du quartier général intégré est chiffrée à 25 ans. Les engagements pris dans le contexte des missions politiques spéciales portent rarement sur des périodes aussi longues. Aussi est-il indispensable que le Secrétaire général expose, de façon aussi détaillée et claire que possible, ses vues sur la présence à long terme de la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq et présente une analyse des scénarios envisageables pour l'évolution de la situation dans le pays.

93. Au paragraphe 113 du document A/62/512/Add.5, le Secrétaire général donne quelques précisions sur les hypothèses de planification relatives aux effectifs à prévoir pour le complexe intégré à Bagdad. Les chiffres retenus sont les suivants : 180 fonctionnaires des Nations Unies recrutés sur le plan international (personnel de la MANUI, des fonds et programmes et des institutions spécialisées), 150 personnes recrutées sur le plan national, 160 gardes des Nations Unies et 75 agents contractuels. Le Comité consultatif note que peu d'informations concrètes sont fournies sur les autres organisations qui seraient hébergées dans le nouveau complexe et sur les accords éventuels qui ont été conclus ou sont en cours de négociation. **Il estime qu'il faudrait donner des informations précises sur la participation d'autres entités des Nations Unies au projet pour permettre à l'Assemblée générale de prendre une décision en connaissance de cause. On devrait par exemple indiquer si ces entités sont disposées à partager des locaux dans le complexe et comment les charges financières seraient réparties.**

94. Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur le nombre effectif de fonctionnaires internationaux qui étaient présents à Bagdad en novembre 2007 : on comptait 74 personnes employées par la MANUI et 5 personnes employées par des fonds ou des programmes des Nations Unies. Le petit nombre de personnes recensées pour la MANUI s'explique par le plafonnement des effectifs déployés en Iraq pour des raisons de sécurité. Comme indiqué au paragraphe 99 du document mentionné plus haut, l'équipe des Nations Unies, qui comprend plusieurs institutions, fonds et programmes des Nations Unies, est installée à Amman.

Procédures administratives

95. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a fait connaître au Conseil de sécurité, dans une lettre datée du 25 juin 2007 (S/2007/412), son intention de prendre des dispositions pour faire construire rapidement, à Bagdad, une nouvelle maison des Nations Unies, notamment par le financement de la construction d'un nouveau bâtiment au moyen du budget des missions politiques spéciales et que le Conseil de sécurité a approuvé la proposition dans une lettre datée du 6 juillet 2007, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil (S/2007/413) (voir A/62/512/Add.5, par.86). Ultérieurement, par une lettre datée du 23 juillet 2007, adressée par le Contrôleur à son président, le Comité a été informé de l'intention du Secrétaire général de procéder à la planification immédiate de la construction, à Bagdad, de locaux intégrés. **Le Comité rappelle qu'il avait souligné, dans sa**

lettre de réponse au Secrétaire général datée du 27 juillet 2007, que ce dernier est tenu de soumettre à l'Assemblée générale, pour examen et approbation, une proposition tendant à construire un tel bâtiment à Bagdad.

96. Étant donné l'ampleur et la complexité du projet de construction envisagé, le degré extrême d'insécurité et les risques élevés inhérents à l'environnement opérationnel de la Mission, le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié de soumettre à l'Assemblée générale une proposition complète dûment justifiée. Il souligne que le Secrétaire général devrait accorder toute l'attention voulue, dans sa nouvelle proposition, à la nécessité de faire pleinement respecter les procédures de passation des marchés de l'ONU qui sont fondées sur les principes de transparence et de concurrence pour la sélection des fournisseurs de biens et services. Par ailleurs, le Comité estime que les crédits demandés au titre des dépenses d'équipement pour un vaste projet de construction étalé sur plusieurs années devraient être inscrits au chapitre 32 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) afin d'assurer une approche coordonnée et systématique avec un contrôle rigoureux et une supervision centrale dans toutes les phases du projet. La nouvelle proposition devrait être présentée en temps voulu pour que l'Assemblée générale puisse l'examiner à la reprise de sa soixante-deuxième session.

VI. Recommandation

97. En ce qui concerne la proposition relative à la décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre, telle qu'elle figure au paragraphe 30 du rapport du Secrétaire général (A/62/512), le Comité consultatif recommande à l'Assemblée ce qui suit :

a) S'agissant des budgets des 26 missions politiques spéciales énumérées dans le tableau 1 du document A/62/512 pour la période allant jusqu'à décembre 2008, approuver les ressources demandées par le Secrétaire général sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées plus haut. Il serait souhaitable que le montant ajusté soit communiqué à l'Assemblée au moment où elle examinera cette question;

b) S'agissant de la proposition relative à la construction à Bagdad de locaux sûrs et sécurisés pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, comme indiqué dans la section II du document A/62/512/Add.5, et compte tenu du fait que le Comité consultatif a recommandé de prier le Secrétaire général de soumettre à l'Assemblée générale une nouvelle proposition complète et détaillée dans le cadre du chapitre 32 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme, ne pas approuver les ressources d'un montant de 180 150 000 dollars demandées pour la construction du complexe intégré de l'ONU à Bagdad.